

## Séance du conseil municipal du 14 novembre 2022

Date de la convocation : le 07 novembre 2022

Membres présents à la séance : Mmes MM. BALSEM Lydie, BLANC Valérie, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, FILLOD Claude, FOUCART Bernard, MOSSAZ Denis, PRUDHOMME Joël, SELLIER Sophie.

Absents et/ou excusés : ANDRE Bérengère (pouvoir à Sophie SELLIER), LECOQ Frédéric (pouvoir à Claude FILLOD), VERDET Patricia (pouvoir à Pascale BOSSON), ARTERO Véronique, BILLET Benoît.

Secrétaire : Bernard FOUCART

## Liste des délibérations

<u>Délibération n° 22-33</u> : Observations dans le cadre de la modification simplifiée n° 1 du PLUiH

Dans la délibération n°22-32 du 11 octobre 2022 mentionnée, des observations avaient été émise par le conseil municipal mais l'avis favorable de la commune n'était ci-dessus n'était pas mentionné explicitement. Cette délibération est donc annulée est remplacée par la délibération n° 22-33 dont la rédaction est modifiée.

Vote: Approuvé

voto : Approuvo				
Contre: 0	Abstention: 0	Pour: 12		

<u>Délibération n° 22- 34</u> : Présentation du Rapport concernant les observations définitives de la Chambre Régionales des Comptes sur la gestion de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien concernant les exercices 2015 et suivants

Le conseil municipal prend acte

<u>Délibération n° 22-35</u> : Objet : Programme de coupe 2023 et état d'assiette Ce sont les parcelles n° 2 et n° 10 qui feront l'objet d'une exploitation.

Vote : Approuvé

Contre: 0	Abstention: 0	Pour : 12
-----------	---------------	-----------

<u>Délibération n° 22-36</u>: Centre nautique VALSEO – Convention 2022-2023 scolaires 1<sup>er</sup> degré. Cette convention définit les conditions dans lesquelles les élèves de l'école peuvent accéder au centre nautique.

Vote: Approuvé

Contre: 0	Abstention: 0	Pour : 12	
-----------	---------------	-----------	--

<u>Délibération n° 22-37</u> : Convention de mise à disposition d'oxygène médical par le SDIS pour les interventions des pompiers.

Vote : Approuvé

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

<u>Délibération n° 22-38</u> : Validation du principe d'extinction nocturne de l'éclairage public de 23h à 5h et du devis proposé par le SIEA pour la mise en œuvre technique de ce dispositif

Vote : Approuvé

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

<u>Délibération n° 22-39</u> : Validation de la Convention Territoriale Globale proposée par la CAF. Cette convention vient se substituer au Contrat Enfance Jeunesse et permet de maintenir la subvention CAF à destination du centre de loisirs.

Vote : Approuvé

Contre: 0 Abstention: 0 Pour: 12

Le maire

D.MOSSAZ